



ASNIÈRES-SUR-SAÔNE ▪
BÂGÉ-LA-VILLE ▪
BÂGÉ-LE-CHÂTEL ▪
DOMMARTIN ▪
FEILLENS ▪
MANZIAT ▪
REPLONGES ▪
SAINT-ANDRÉ-DE-BÂGÉ ▪
VÉSINES ▪

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

LUNDI 23 FEVRIER 2009 – 20H30

Présents : SEGAIN-VERDET-SOARES-REPIQUET-DIOCHON-DOUCET-BESSON-MONTBARBON-DIOCHON-RENAUD-BOURRET-RACH-JANOTA-GRAFFT-ROZAND-CHOSSAT-NOVÉ-JOSSERAND-ANDRE-BILLOUDET-BERRY-CATHERIN E- MONTERRAT- CARBONNIER- FAVRE-BORNAREL-CHAVY-GONOD J.Y.-GONOD C.-DOUET –CATHERIN P. –BOUCHOUX -REVEL-COULON-BENAS-RETY-PRUDENT-BENOIT-ROBIN-BLANCHARD-CHAMEROY-CLERE-BAUCHEREL-PIGNET-CATHERIN P.-JULLIN- G.THOMAS – G.GENET – DUBY K.

Excusés : WILLEMS- TRUCHON-DEBOST-FEYDEL-LARDET-VERNOUX-BILLOUD-ROBIN J.-PLENARD – M.VOISIN-A.CHARIER

Absents : BREMOND -FONTIS – ASSEMAT-PHILIBERT-DUBY G.-GREFFET-CABEZON

1 – Accueil

Guy BILLOUDET souhaite la bienvenue aux conseillers communautaires à Feillens, une bonne réunion de travail, remercie Gilbert THOMAS, Conseiller Général, pour sa présence et précise que Michel VOISIN ne sera pas présent, retenu par d'autres obligations.

Une remarque est faite à l'attention du Président concernant l'absence d'une information relative au Centre Equestre qui n'apparaîtrait pas sur les comptes-rendus. Guy BILLOUDET répond que les renseignements ont été donnés lors de Commissions et de Conseils et pour les comptes-rendus nous poserons la question à Alain CHARIER.

- Le compte-rendu du Conseil Communautaire du 15 Décembre 2008 est adopté à l'unanimité.

2 – Développement Economique

1. Signature du marché du lot 2 pour la construction du centre équestre :

Après ouverture des plis du mardi 10 février 2009, consignée dans le procès-verbal d'ouverture des plis, et après lecture du rapport d'analyse des offres, la Commission d'Appel d'Offres réunie le 13 février a décidé :

- de déclarer l'appel d'offres fructueux pour le lot 2 CHARPENTE ET BARDAGE METAL, déclaré infructueux lors du premier appel d'offres ;
- de choisir pour l'entreprise la mieux-disante, compte tenu des critères suivants et conformément au règlement de consultation, à savoir :
 - prix des prestations (60%) ;
 - délais (10%)
 - et valeur technique de l'offre (30%).

Le titulaire est le suivant :

Lot n° 02 : CHARPENTE ET BARDAGE METAL

Estimation en €.HT. 156 292,10 €
Option (séparations de boîtes tout bois) 30 000,00 €

Identification de l'offre				Contenu de la deuxième enveloppe		
N° de l'offre	Entreprise	Adresse	Offre recevable ?	Montant H.T. en €	Position	Option Montant €HT
6	MONT SAS	La Croix Saint-Paul 42720 BRIENNON	OUI	135 140,22 €	1	18 773,25 €

Le conseil accepte à l'unanimité cette délibération autorisant la signature du marché.

2. ZA intercommunale à Feillens : vente des terrains :

Certains Notaires demandent une délibération pour la vente des terrains en identifiant les différents acquéreurs.

Le service du Domaine a été consulté sur le prix de vente fixé à 15€/m² HT. Ce prix se situe dans la fourchette des prix du marché local et n'appelle pas d'observations de leur part.

Comme cela a déjà été dit, voici selon le découpage de la ZA les acquéreurs par lot :

- Lot 1 CBC PRELECO
- Lot 2 CMCIC LEASE (TRANSPORTS LUBAC)
- Lot 3 SCI JPR2 (VAL DE SAONE MATERIAUX)
- Lot 4 ROLAND MONTERRAT
- Lot 6 NICOLAS DUBY
- Lot 8 CARROSSERIE MARTINS
- Lot 10 SCI ATOS (EFEX INTERNATIONAL)

Le conseil accepte à l'unanimité cette délibération autorisant les ventes.

3. Vente de l'immobilier d'entreprise RPC :

L'entreprise RPC souhaite acquérir le bâtiment loué à compter du 1^{er} mars 2009 avec une rétroactivité de jouissance au 1^{er} février 2009.

Compte tenu du capital restant dû et des frais de remboursement anticipé, cela représenterait un montant de 88 581,21 €, proposition que l'entreprise RPC accepte.

Le service du Domaine a été consulté et nous informe qu'une valeur vénale de 87 000 €HT constitue une valeur plancher qui sera acceptée.

Le conseil accepte à l'unanimité cette délibération autorisant la vente.

4. Vente POLIECO :

Guy BILLOUDET informe que la vente aura lieu vendredi 27 février 2009.

3 – Sport – Loisirs - Culture

1. Salle de gymnastique : avenants aux marchés de travaux :

LOT 5 – MENUISERIES ALUMINIUM SERRURERIE : ENTREPRISE PEDRINIS – Marché de base = 86 300 €HT

Avenant n°1 d'un montant de 854,85 €HT

Les travaux concernent le remplacement des brise-soleil initialement prévus en aluminium par de l'acier laqué et l'ajout de renforts verticaux afin d'augmenter leur résistance.

Avenant inférieur à 5% au marché de base, donc pas d'avis de la Commission d'Appel d'Offres.

LOT 3 – BARDAGE METALLIQUE : ENTREPRISE JACQUE ET CIE – Marché de base 41 314,20 €HT

Avenant n°1 d'un montant de 2 500,00 €HT

Les travaux concernent le remplacement des plateaux standards par des plateaux de grande portée afin de supprimer des appuis en bois qui risquaient d'alourdir la façade intérieure et atténuant l'esthétique de celle-ci.

Avenant supérieur à 5% au marché de base. La CAO s'est réunie vendredi 13 février 2009 et donne un avis favorable à l'établissement de l'avenant.

Ces avenants ne modifient pas l'enveloppe financière de l'opération. Toutes les plus values sont compensées par des moins values sur d'autres postes.

Le conseil accepte à l'unanimité cette délibération autorisant la signature des avenants.

2. Convention d'objectifs 2009-2011 avec le Syndicat d'Initiative :

Conformément à la loi du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leur relation avec les administrations et à son décret d'application, la Communauté de Communes du Pays de Bâgé est dans l'obligation de conclure une convention avec tout organisme de droit privé qui bénéficie d'une subvention de la Communauté de Communes du Pays de Bâgé d'un montant annuel supérieur à 23 000 euros.

Conformément à cette réglementation, il convient de renouveler la convention d'objectifs signée avec le Syndicat d'Initiative le 13 juillet 2006.

Le conseil accepte à l'unanimité cette délibération autorisant la signature de la convention d'objectifs 2009-2011.

4 - Finances

Carmen GONOD prend la parole pour présenter les Comptes Administratifs 2008 du budget principal ; administratif, pôle petite enfance, action économique, des budgets annexes ; ZAI Bâgé le Châtel, ZAI Manziat, ZAI Feillens et du budget ordures ménagères. (Voir tableaux ci-joint)

Le Conseil Communautaire vote les comptes administratifs à l'unanimité.

Ensuite le compte de gestion du trésorier du budget principal ; administratif, pôle petite enfance, action économique, des budgets annexes ; ZAI Bâgé le Châtel, ZAI Manziat, ZAI Feillens et du budget ordures ménagères.

Le Conseil Communautaire vote les comptes de gestion à l'unanimité.

Puis elle propose les budgets 2009; administratif, pôle petite enfance, action économique, les budgets annexes 2009 ; ZAI Bâgé le Châtel, ZAI Manziat, ZAI Feillens et le budget 2009 ordures ménagères précisant que le vote de la section fonctionnement se fait par chapitre et pour la section investissement par opération. (Voir tableaux ci-joint)

Le Conseil Communautaire vote les budgets 2009 à l'unanimité.

5 – Intervention de Gilbert THOMAS, conseiller général

Concernant le centre équestre, Gilbert THOMAS explique que la CCPB avait fait une demande de subvention de type immobilier d'entreprise. Le CG01 classe cette demande en immobilier agricole et au dernier conseil le CG01 a décidé d'axer ses aides sur l'agriculture de montagne. Aussi la réponse de demande de subvention est défavorable à ce jour mais il espère pouvoir trouver une solution intermédiaire.

Concernant l'étude médicale de bassin, 21 dossiers ont été déposés, 5 sont retenus, dont celui de la CCPB. Le projet de maison pluridisciplinaire porté par la commune de Feillens ne pourra pas être pris en considération

pour une subvention. Par ailleurs, il propose de repousser cette étude après la réalisation de cette maison de santé afin de savoir quels sont les professionnels de santé qui s'installeraient sur le secteur.

Gilbert THOMAS propose une rencontre avec Madame Sandrine GIRON, directrice du CLIC et Monsieur Michel BRUNET, Président de la Communauté de Communes de Saint Trivier de Courtes le 6 Mars.

Gilbert THOMAS explique que le raccordement du pont nord devrait avoir lieu fin Mai.

Concernant les voies structurantes du canton, le comptage en cours par le CG01 devrait se terminer fin mars.

6 – Informations et questions diverses

1. Convention d'entretien des abords du collège Roger POULNARD

Un accord avait été trouvé entre le Conseil Général, le collège, la commune de Bâgé-la-Ville et la Communauté de Communes, qui est propriétaire du terrain, pour l'entretien des abords du collège.

Concernant la CCPB, nous assurons les grosses réparations du plateau sportif et l'entretien du pourtour du gymnase, en commun avec la commune de Bâgé-la-Ville et le collège.

Le conseil accepte à l'unanimité cette délibération autorisant la signature de la convention.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée